

Barème Honoraires de l'agence MENEGAUX IMMOBILIER applicables au 25 JUIN 2025

TRANSACTION : honoraires charge vendeur sans perception de fonds, titres, effets ou valeurs de la part de ses clients à la réservation. Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commerce ou droit au bail.
Ce barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR.

prix de vente	Honoraire maximum TTC
jusqu'à 39 999€	3 000 €
de 40 000€ à 99 999€	9 %
de 100 000€ à 159 999€	8 %
de 160 000 à 199 999€	7 %
à partir de 200 000€	6 %

Les barèmes affichés ci-dessus mentionnent les tarifs maximums pratiqués par MENEGAUX IMMOBILIER en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 19 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels de l'immobilier intervenant dans une transaction immobilière.

ESTIMATION : les honoraires pour la réalisation d'une estimation d'un logement est un forfait de 195€ TTC. Pour tout autre demande, un devis sera proposé.

LOCATION : Les honoraires sont répartis entre le locataire et le bailleur (art 5 de la loi 89-462)

Location nue : hors meublée, saisonnier, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou entreprises.

Honoraire à la charge du bailleur : 1,2 mois du loyer hors charges maximum.

Prestations incluses dans nos honoraires à la charge du bailleur : Promotion du bien, conseils et négociation / Présentation du ou des dossiers de candidatures / Assistance pour la constitution de dossier de location du preneur / Visite du preneur et la rédaction du bail.

Honoraire à la charge du locataire :

Zone très tendue : 12€ TTC/m² d'honoraires, Zone tendue : 10€TTC/m² d'honoraires, Reste du territoire : 8€ TTC/m².

Honoraire des états des lieux : est un tarif légal de 3€/m² partagé entre le bailleur et le locataire.

Prestations incluses dans nos honoraires à la charge du locataire : visite du logement, conseils, négociation et aide à la constitution du dossier de location.

Prestations non incluses dans nos honoraires de location : la rédaction de l'état de lieux.